# Communiqué

**Le 25 février 2019**

# Les décisions prises par le Département pour les Ardennes et leurs habitants

**Lors des Commissions permanentes, les conseillers départementaux votent des décisions qui impactent significativement le quotidien des Ardennais et façonnent le territoire de demain. Voici quelques exemples issus de la Commission permanente du 25 février 2019.**

**L'aérodrome Etienne Riché, relai du transport sanitaire**
Le Conseil départemental vient de nouer une convention avec le Centre Hospitalier Manchester de Charleville-Mézières. Objectif : favoriser l'utilisation de l'aérodrome Etienne Riché, propriété départementale, par les équipes de greffes de l'hôpital se déplaçant par voie aérienne. Cette activité sanitaire concerne les transferts d'organes et de tissus et représente, plus que toute autre activité aérienne, une mission essentielle de service public. Elle s'inscrit par ailleurs dans le programme de développement de l'aérodrome élaboré par le Département.

**RSA : le juste droit, pour un traitement objectif et équitable**
En 2018, le Conseil départemental a lancé un plan de lutte contre la fraude au RSA (revenu de solidarité active), prestation financée par le Département. L'objectif, outre la lutte contre la fraude, est l'attribution du juste droit afin de ne pas verser indûment des allocations. Des contrôles ciblés ont été réalisés en 2018 et d'autres seront reconduits cette année.
Par ailleurs, une équipe pluridisciplinaire départementale, chargée d'étudier la situation des bénéficiaires du RSA qui ont été radiés de Pôle emploi et ceux qui refusent de se soumettre aux contrôles, va se mettre en place. Son champ d'actions complète celui des 4 équipes pluridisciplinaires locales.

**Actions d'insertion : objectif emploi**
Dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Département concernant les actions du Programme Départemental d'Insertion 2019, les élus ont voté une avance de 60.000 € à l'association Ardennes Patrimoine Insertion, pour mener 4 chantiers d'insertion sur les sites de La Cassine et du Fort des Ayvelles, et permettre d'accompagner les bénéficiaires accueillis dans une démarche de retour à l'emploi.

**Environnement : protéger une colonie de chauves-souris Grand Murin**
Le Regroupement des naturalistes ardennais (ReNArd) a informé le Conseil départemental de la présence d'une nouvelle colonie de chauve-souris Grand Murin le long d'une route départementale. Avec plus de 500 spécimens, il s'agit de la plus importante colonie identifiée dans les Ardennes. Par la signature d'une convention, le Département s'engage aux côtés de l'association pour préserver ce site : le ReNArd se propose de suivre le site et d'informer le Département sur l'évolution de la colonie en contrepartie d'être tenu au courant des éventuels travaux qu'il pourrait réaliser.